

COMMUNE DE SORGUES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix-huit décembre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 12 décembre 2024, se sont réunis à l'Espace Regain, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Dominique DESFOUR, Jacqueline DEVOS, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Manon REIG, Héléne BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents : Christelle PEPIN

Représentés par pouvoir : Pascale CHUDZIKIEWICZ, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Alain MILON, Thierry ROUX, Vanessa ONIC, Alexandra PIEDRA, Maxence RAIMONT-PLA

A été nommé secrétaire de séance : M. MARBOH



DEL_2024_191

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal de ses décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 listées en annexe du présent rapport.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ces décisions du Maire.

**COMTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE
EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT**

DECISION N°	OBJET DE LA DECISION
2024_11_01	Signature d'un contrat avec la société SCHALTBAU France SAS (domicilié à FREPILLON) pour assurer la mission de maintenance préventive et de prestations de services complémentaires, relatives au matériel avertisseur sonore de type sirène Seveso détenu par la ville. Ce contrat prendra effet le 1er janvier 2025 pour une durée de 4 ans, moyennant un montant total pour la durée du contrat de 8 150,40 € TTC
2024_11_02	Désignation de Maître EYDOUX afin de représenter les intérêts de la commune dans l'affaire l'opposant à l'un de ses locataires en défaut de paiement du loyer. Le montant forfaitaire de la prestation est fixé à 400 € HT.
2024_11_03	Réalisation d'une ligne de trésorerie d'un montant de 2 000 000 € auprès de la caisse régionale du Crédit mutuel méditerranéen.
2024_11_04	Attribution d'une concession funéraire à Madame SEGUENI veuve HADDAD Beya pour une durée de 30 ans à compter de la notification de la décision, moyennant la somme de 3 600 €
2024_11_05	Attribution d'une concession funéraire à Monsieur RICHARD Michel pour une durée de 30 ans à compter de la notification de la décision, moyennant la somme de 4 500 €
2024_11_06	Conclusion d'un marché pour l'accord-cadre à bons de commande répondant aux travaux nécessaires sur les structures communales : - Lot 1 (gros œuvre) passé avec COLAS France (domiciliée à SORGUES) moyennant le montant minimal de 10 800 € TTC et le montant maximal de 240 000 € TTC - Lot 2 (menuiseries, PV/alu) passé avec SORG'ALU (domiciliée à SORGUES) moyennant le montant minimal de 6 000 € TTC et le montant maximal de 216 000 € TTC - Lot 3 (plomberie) déclaré sans suite - Lot 4 (électricité) déclaré sans suite - Lot 5 (serrurerie) passé avec SOCATECH (domiciliée à SORGUES) moyennant le montant minimal de 2 400 € TTC et le montant maximal de 192 000 € TTC - Lot 6 (réseaux et tranchées) passé avec BOTTOSSET (domiciliée à SORGUES) moyennant le montant minimal de 1 200 € TTC et le montant maximal de 72 000 € TTC
2024_11_07	Le marché est un accord-cadre à bons de commande. Le marché débutera à compter du 1er janvier 2025 et se terminera le 31 décembre 2026 Dépôt d'un dossier de demande de subvention au Conseil départemental de Vaucluse "Soutien aux établissements d'enseignement artistique, saison 2024-2025" pour l'école de musique et de danse, dans le cadre du volet "Soutien au développement des enseignements artistiques", mesure "Soutien aux structures d'enseignement artistique"
2024_11_08	Dépôt d'un dossier de demande de subvention au Conseil départemental de Vaucluse dans le cadre du dispositif en faveur de la culture, dans le cadre du volet "Soutien au développement des enseignements artistiques", mesure "Soutien aux projets, ", concernant le projet "far west"

- 2024_11_09 Dépôt d'un dossier de demande de subvention au Conseil départemental de Vaucluse dans le cadre du dispositif en faveur de la culture, dans le cadre du volet "Soutien au développement des enseignements artistiques", mesure "Soutien aux projets", concernant le projet "big band créations"
- 2024_11_10 Signature d'un contrat de commande d'un spectacle musical avec M. Olivier BRES pour l'écriture d'une œuvre d'une durée d'environ 45 minutes, faisant partie du projet pédagogique et artistique de l'EMMD. Ce spectacle est destiné à être joué, dansé et interprété par les élèves musiciens et danseurs de l'école, lors de deux représentations qui seront données les 28 et 29 mars 2025. Le coût de la commande s'élève à 3 800 € TTC. Retrait d'une décision précédente portant sur le même objet, à la suite de la modification du régime juridique de l'auteur.
- 2024_11_11 Passation d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "concert du nouvel an" avec l'association Orchestre de chambre d'Avignon domicilié à Castillon du Gard, dans le cadre de sa programmation annuelle, au Pôle Culturel le 11 janvier 2025 pour un montant net de 1500 €
- 2024_11_12 Marché de fournitures de produits d'entretien pour l'année 2024 Lot N°7 passé avec Coldis : modification contractuelle n°1 augmentant le montant maximum du marché à 961,96€ (montant maximum atteint)
- 2024_11_13 Signature d'un bail d'habitation au profit de Patrice Barrera 288 avenue d'Avignon pour une durée de 6 ans pour un loyer mensuel de 470 €
- 2024_11_14 Attribution d'une concession perpétuelle de 6 places au nom de Jean-Paul Plancher à compter de la notification de la décision, moyennant la somme de 2200 €
- 2024_11_15 Conclusion d'un marché pour l'accord-cadre à bons de commande entretien bâtiments communaux : menuiseries PVC/aluminium/vitrerie 2025/2026 passé avec SORG'ALU (domiciliée à SORGUES) moyennant le montant minimal de 5 000€ TTC et le montant maximum 200 000 € TTC
- 2024_11_16 Conclusion d'un marché à bons de commande pour le "Transport scolaire année 2025" moyennant le montant minimum de 5 000 € TTC et le montant maximum 18 000 € TTC
- 2024_11_17 Signature d'un bail commercial avec Obiolab Asposan pour les locaux en copropriété d'une superficie de 243 m² au RDC d'un immeuble de type R+5 sis 134 rue Auguste Bedoin pour 9 ans à compter du 1 novembre 2024 pour se terminer le 31 octobre 2033 et pour un usage exclusif de laboratoire d'analyse environnemental
- 2024_11_18 Conclusion d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour les travaux de réfection d'une partie de la toiture de l'école Sévigné avec la société SAS entreprise Auzet sise 211A rue des Rosiers à Sorgues moyennant sous réserve d'affermissement des tranches optionnelles de 57 842,88 €HT soit 69 411,46 € TTC

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL_2020_34 de la séance du Conseil Municipal du 11 Juin 2020, modifiée par la délibération DEL_2020_148 du 22 octobre 2020 et la délibération DEL_2020_184 du 17 décembre 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

Sur le rapport présenté par Thierry LAGNEAU;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL.

PREND ACTE des décisions du Maire.

Prend acte

fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Jaouad MARBOH, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.